



Dépôt pour clé d'accès Terrain de tennis et Club house

Nom : Prénom :

No de tél. : E-mail :

Clé n° : Délivrée le :

Abonnement n° : Signature :

L'abonné confirme avoir reçu de la commune de Paudex la clé susmentionnée en échange du versement d'un **dépôt de 100 francs**. La remise de la clé est liée aux obligations suivantes:

1. Sur la demande de la commune de Paudex, la clé est à rendre sans délai.
2. **La perte** d'une clé est à signaler immédiatement et spontanément à la commune de Paudex. Pour le remplacement d'une clé perdue, un dédommagement d'une valeur de fr.100.-- sera demandé.
3. La confection de clé supplémentaire (copie - duplicata) est **strictement interdite**.
4. **Le prêt** de clé à une tierce personne **n'est pas permis**.
5. A la fin de l'utilisation du court de tennis, les portes doivent être fermées avec soin.
6. Toute irrégularité ou incident qui apparaîtrait lors de la fermeture ou de l'ouverture des portes du tennis doit être signalée à l'administration communale.
7. L'abonné signataire de ce document est responsable de la clé, de la fermeture des portes et des locaux utilisés, le temps de sa présence.